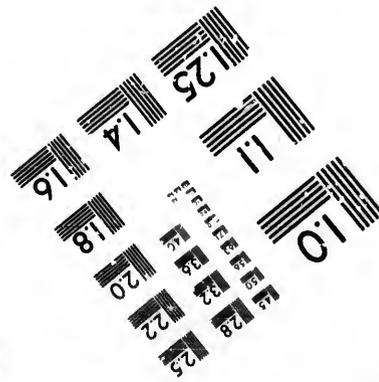
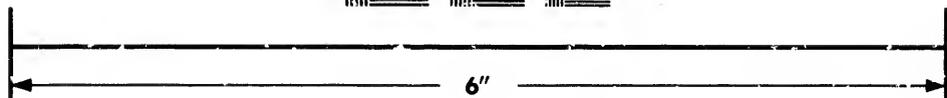
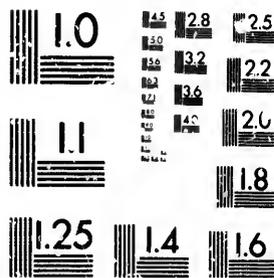


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

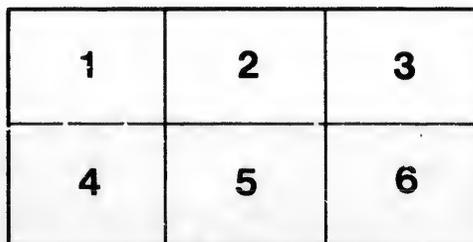
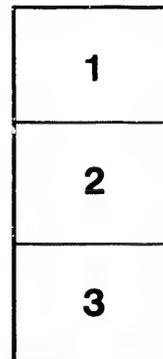
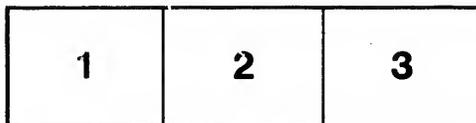
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



LE
CANADA-FRANCAIS

ET LA
PROVIDENCE

PAR
PHILIPPE MASSON

QUÉBEC,
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LÉGER BROUSSEAU,
7, rue Buade.

—
1875.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 101

BY THE PHYSICS DEPARTMENT
OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

AU PUBLIC.

Je crois devoir donner une forme, un corps à ces articles pour lesquels un ami généreux a bien voulu laisser à ma disposition, pendant plusieurs semaines, quelques colonnes du *Journal de Saint-Roch*. Plusieurs raisons m'ont sollicité à le faire ; j'expose ci-dessous les deux principales.

EN PREMIER LIEU, j'ai considéré que ces articles développaient avec quelque étendue la pensée dominante d'à peu près tout ce que j'ai écrit depuis cinq ans.

J'ai toujours eu une foi très-vive dans l'avenir de notre race. Cette foi s'est éveillée en moi, lorsque j'étais encore sur les bancs classiques du Petit-Séminaire de Québec, en étudiant l'abrégé de notre histoire nationale. Elle s'est fortifiée plus tard par la lecture de nos grands ouvrages historiques, et surtout des *Considérations* de Mgr. l'évêque des Trois-Rivières *sur la société civile*. Alors, elle m'a inspiré la pensée d'une mission particulière : celle de rappeler sans cesse à mes compatriotes que nous devons à la protection de la Providence d'être demeurés français et catho-

liques ; que cette protection nous impose le devoir de propager en Amérique la vérité religieuse, et que si nous manquons au but à nous désigné par Dieu, nous mériterons d'être punis comme race, et de disparaître, comme nation distincte, de la scène du monde.

C'est par obéissance aux conseils de cette foi de ma conscience de canadien-français que j'ai donné aux journaux quelques écrits contre le libéralisme dit catholique, parceque ce dernier système politique place la Religion et l'État dans deux sphères étrangères l'une à l'autre, à l'effet que l'État puisse repousser la royauté sociale du Christ, et par conséquent soit indépendant de toute autorité morale et religieuse. Or, mes idées sur notre nationalité ne peuvent pas être comprises si l'on n'admet pas cette VÉRITÉ : que l'État est dans l'Église, et subordonné à Elle en toute matière purement spirituelle, ou même mixte, qui intéresse les âmes.

Les articles que je renouvelle en cette brochure sont la reprise d'une étude publiée en 1872, dans les colonnes du journal *Le Courrier du Canada*, et intitulée "L'AVENIR." Mes articles d'alors concluaient comme ceux d'aujourd'hui. Un de nos confrères montréalais les jugea remarquables, mais il jugea aussi que je regardais trop le Ciel. Je n'ai pas jugé, et je ne juge pas encore

comme lui ; mes lecteurs s'en apercevront bien, du reste. Je pense avec l'Église, que, même lorsqu'il s'agit d'entreprises matérielles, il faut lever les yeux là d'où les bénédictions descendent.

Cette brochure donne donc une forme vivante à la pensée qui a toujours dirigé ma plume, depuis que j'appartiens au journalisme.

EN SECOND LIEU, j'ai considéré que, par le temps qui court, ces quelques pages mises en brochure peuvent être utiles à mes compatriotes. L'idée en est bonne. Et aujourd'hui, surtout, qu'un certain nombre d'anglais à Ontario, et ailleurs, ne perdent pas une seule occasion d'insulter à nos convictions nationales et à nos croyances religieuses, la publication de mon travail a toute son opportunité.

Et voilà comment il se fait que je suis l'auteur d'une brochure. Ces articles m'ont donné beaucoup de travail ; l'idée de les mettre en cette nouvelle forme encore plus. Il a fallu solliciter des souscripteurs ; j'en ai trouvé suffisamment pour faire écouler deux mille exemplaires.

Que ces généreux souscripteurs veuillent bien accepter l'expression sincère de ma reconnaissance.

PHILIPPE MASSON.

Saint-Roch de Québec,)
ce 24 Juin 1875.)

LE CANADA-FRANCAIS

ET LA

PROVIDENCE.

Nous ne venons pas faire de politique, ni toucher à aucune des questions ardues et particulièrement périlleuses aujourd'hui, que le *Journal de St. Roch* a laissées en dehors de son programme. Écrivant pour notre nationalité, nous avons bien plutôt en vue de lui exposer les sentiments d'un patriotisme vrai et sans préjugés, que de servir les intérêts d'une coterie politique quelle qu'elle soit. Nous nous tenons donc scrupuleusement à l'écart de toutes les rivalités qui se montrent le poing, et sans même les regarder combattre nous nous contentons de puiser, aux sources de l'histoire et de la philosophie, quelques considérations morales sur l'avenir de notre nationalité et sur les devoirs présents que cet avenir nous commande. Plein de déférence pour tous nos hommes publics, quelles que soient leurs opinions et leur manière d'envisager les moyens de servir la Patrie ; respectueux envers les gloires de tous les camps, parce qu'elles sont nos gloires nationales ; sans rancune et sans haine envers aucun parti, parce qu'aucun parti ne nous a jamais fait de mal, et que nous sommes

trop jeune encore pour avoir à nous plaindre ou à nous venger, nous mettons toute notre ambition à plaire à tout le monde, et à ne froisser personne, à parler à tous un langage entièrement fraternel, et renfermé dans le silence de notre âme, à méditer avec nos lecteurs les destinées providentielles de la race française en Amérique.

PREMIERE PARTIE.

I

Nos destinées providentielles ! Mais, est-ce que la Providence règle les destinées d'une race, d'un peuple, d'une nation ? Ne restreint-elle pas l'influence de son action à l'individu ? ou l'étend-elle encore à tous les individus qui forment un corps, une société ? C'est-à-dire : agit-elle seulement sur l'homme solitaire ? ou agit-elle aussi sur ce composé que l'on nomme le peuple, et qui réunit en un seul tout les milliers d'hommes qu'il renferme ?

Et d'abord : qu'est-ce que la Providence ?

Le mot Providence, pris dans son sens rigoureusement exact, exprime la suprême sagesse de Dieu gouvernant le monde. La Providence (comme l'écrivait un grand polémiste catholique, en 1842,) est " la conduite de Dieu sur toutes les choses créées, la puissance qu'il déploie dans l'administration du monde, l'impulsion irrésistible qui fait tout obéir à ses desseins ; conduite souvent impénétrable à nos regards ; puissance

souvent effrayante à nos cœurs, souvent formidable à nos péchés ; mais, après tout, conduite, puissance, force, providence, en un mot, d'un Dieu souverainement bon, souverainement sage, souverainement miséricordieux, qui ne veut que le salut du pécheur, quand nous croyons qu'il veut sa mort ; qui ne craint pas de nous éprouver ici par beaucoup d'angoisses, de nous purifier par beaucoup de punitions, parce qu'il connaît aussi bien que les nécessités de sa justice, les secrets de son inépuisable clémence et de son éternité."

La Providence, c'est Dieu veillant à l'observation des lois dont Il a si merveilleusement coordonné l'assemblage, en créant le monde, faisant résulter de leur accomplissement de grandes récompenses pour les hommes, et de leur violation des châtimens quelquefois terribles, des événemens désordonnés puisqu'ils découlent d'une transgression de l'ordre, mais où Dieu trouve encore à exercer sa justice et sa miséricorde.

Loin de nous la pensée de faire de la Providence quelque chose qui ressemble au dieu Hasard des matérialistes et des athées, c'est-à-dire à une inexorable fatalité qui aurait invinciblement réglé d'avance la marche des événemens et les actions humaines, en sorte, par exemple, que l'irrésistible destinée d'une époque serait de voir surgir des révolutions et des massacres de tous les côtés, et celle d'un homme de mourir sur l'échafaud pour avoir tué son semblable.

De toute éternité, Dieu a prévu toutes choses ;

Il a connu la direction que les hommes donneraient à leurs actions, le but particulier où chacun d'eux pousserait ses aspirations ; son regard a pénétré jusqu'au fond de la plus secrète pensée des hommes qui n'existent pas encore. Dieu a lu dans l'avenir mieux que nous ne lisons dans le passé, car pour nous le passé a toujours des ombres que ne dissipent point les plus éclatantes lumières de l'histoire, tandis que Dieu a lu dans l'avenir au sein d'une clarté infinie à laquelle il n'y a pas de ténèbres qui résisterent.

Oui, Dieu a prévu toutes choses ; Il a su d'avance que l'homme se révolterait contre son Créateur et son Maître, que cette révolte engendrerait le désordre dans la famille humaine, que ce désordre couvrirait la terre de vices et de misères. Mais cette révolte de l'homme, connue de Dieu, n'a pas été décrétée par Lui. Il a fait une créature libre, libre de choisir entre le bien qui serait la conséquence infaillible de l'observation fidèle des lois qu'Il avait posées, et le mal qui pourrait suivre de la violation de ces mêmes lois ; libre d'être heureuse en ne touchant pas au fruit défendu, libre d'être malheureuse en écoutant les subtiles inspirations de l'orgueil ; libre d'obéir à Dieu ou au démon.

Le péché de nos premiers parents fut un péché horrible. Un néant que Dieu, par pure bonté, avait retiré d'un chaos informe, et tout impuisant, sans souffle et sans vie ; un néant auquel Dieu avait donné l'intelligence et l'empire sur les choses créées ici-bas, se révolta contre Celui qui lui avait donné cette royauté, et voulut

soumettre à son empire Celui dont il le tenait ! Dès lors, le mal naquit dans le monde, non pas par la volonté de Dieu, mais bien par la volonté, par le choix libre, intelligent et raisonné de l'homme. En 1838, le Révérend Père Lacordaire écrivait à un ami : — " Tu supposes toujours que c'est Dieu qui a fait le monde comme il est, et je t'assure qu'il y est pour très peu de chose. Le mal est enfant de l'homme, parce que l'homme s'est préféré à Dieu.....L'homme a mal choisi, et le mal a été la suite de cette élection fausse."

La Providence n'est donc pas un tyran qui ait donné d'avance une direction irrésistible aux actions humaines, et les événements qui se passent tous les jours sous nos yeux, bien que permis par Elle, sont plutôt la conséquence et la suite de nos actions, que des faits nécessaires dérivant d'une Force Absolue qui ne nous laisserait ni liberté, ni aucune part de responsabilité, et qui nous mènerait bon gré mal gré, les uns dans la voie du mal, les autres dans la voie du bien. L'homme a été créé libre ; il s'est servi de sa liberté pour détruire l'ordre établi par la Providence et d'où ne pouvait découler que du bien ; il a choisi le mal d'où sont résultés tous les malheurs qui pèsent sur lui. Ce choix était infâme ; il était l'acte d'une ingratitude monstrueuse. Et pourtant, Dieu n'a pas rejeté ce ver de terre qui se révoltait contre Lui ; Il en a eu pitié au contraire, et, docile aux inspirations de sa miséricorde infinie, Il nous a envoyé sa Providence, qui est toujours au milieu de nous, bénissant le bien que nous faisons,

nous punissant du mal que nous commettons par les suites de ce mal même, faisant servir notre malice et nos misères à nous instruire de nos devoirs et des conséquences funestes de la violation des lois divines, à nous éprouver, à nous faire marcher dans la voie de notre salut, à montrer ceux qui trouvent l'abîme infernal au bout de la voie qu'ils ont choisie et librement suivie, à les montrer, dis-je, en exemple à ceux qui seraient tentés de marcher après eux.

Voilà ce qu'est la Providence : l'acte de Dieu gouvernant toute chose dans le monde, employant le mal qu'Il n'a pas fait à servir le bien qu'Il destine aux hommes, le désordre à prouver l'excellence de l'ordre, le vice à faire honorer et aimer la vertu, et faisant tout correspondre à ses vues éternelles, ce qui est la suite du choix libre de l'homme pour le mal, comme ce qui est la suite de l'observation fidèle des lois qu'Il a établies.

Maintenant, revenons à la question que nous nous sommes posées tout d'abord au commencement de ces considérations. La Providence est une, comme Dieu est un ; au fond, elle n'est pas autre chose que Dieu même agissant dans le monde. Or, cette Sainte Providence s'occupe-t-Elle seulement de l'homme pris individuellement ? En un mot, pour rendre notre pensée plus claire, un peuple a-t-il comme peuple, des devoirs à accomplir envers Dieu ? Si cette thèse est démontrée, il sera clair ensuite que la même Providence qui instruit, éprouve, récompense ou punit l'individu, instruit aussi, éprouve, récompense ou punit les peuples.

LE CONTRAT SOCIAL.

En dépit de toutes les théories absurdes qu'un certain nombre de philosophes européens ont débitées à propos d'un prétendu contrat social, il n'en est pas moins avéré pour les gens qui savent l'histoire et qui possèdent une raison vraiment droite et vraiment saine, que l'homme est né, qu'il a été créé essentiellement sociable.

Au dix-huitième siècle, où toutes les passions mauvaises et brutales mal retenues par un sens moral déjà trop avili, mal conduites par un esprit déjà trop malade et trop égaré, se produisaient au grand jour, et se ruaient avec effort contre un lien déjà trop usé, des écrivains, des savants, des hommes tenus pour des sages par la populace ignorante dont ils flattaient les grossiers instincts, ont pu travestir l'histoire, dénaturer les principes de la philosophie et les données de la science, et poser hardiment des principes nouveaux, fondés sur le mensonge et la mauvaise foi. Cela s'explique : ils préparaient de longue main une œuvre qui ne pouvait en aucune façon trouver à être justifiée par les œuvres du passé, une rébellion sans exemple contre toutes les lois possibles. Il s'agissait de créer des prétextes aux monstruosité qu'un avenir menaçant et noir d'orages allait faire pleuvoir sur le monde.

Jadis, l'on n'avait jamais vu un peuple se révolter contre l'autorité qui le gouvernait, que lorsqu'il avait cru apercevoir au moins une appa-

rence de tyrannie sous le voile de cette autorité. Ou plutôt, jamais un peuple ne s'était attaqué à l'autorité elle-même, mais bien à l'exercice de cette autorité, aux hommes qui le gouvernaient.

Une forme de gouvernement avait été remplacée par une autre, mais l'autorité et les lois sur lesquelles elle était assise étaient toujours sortis à peu près intacts des crises révolutionnaires. Le plus souvent, l'on avait coupé pour ainsi dire la main qui tenait le pouvoir, mais le même pouvoir respectueusement relevé avait été confié à une autre main crue plus digne et moins tyrannique. C'est ainsi que, Tibère mort sous les étreintes de Macron, Caligula lui avait succédé aux acclamations universelles du peuple romain ; que, Caligula poignardé par Chéréas, Claude l'avait remplacé pour tenir le même sceptre. C'est ainsi que, dans le Moyen-Age, et plus tard encore, les révolutions n'avaient opéré que des changements de dynasties. Il y avait eu, au commencement du dix-septième siècle, la république anglaise créée par Cromwell, mais le dictateur républicain avait gouverné l'Angleterre au nom des mêmes lois qui existaient sous Charles Ier. Les lois iniques contre les catholiques, élaborées par Elizabeth, avaient été rendues exécutoires contre les royalistes. Cromwell n'avait fait qu'établir une constitution nouvelle sur le fondement de l'ancienne constitution ; en ses mains, le pouvoir n'avait fait que changer de visage ou mieux d'instrument d'exercice.

Le dix-huitième siècle fit la guerre à l'autorité elle-même ; il s'attaqua à la base même du pou-

voir, au fondement même des lois, aux assises mêmes de la société. Doutant de tout, répondant par une négation plus obstinée encore qu'aveugle aux principes les plus vrais et les mieux établis, et forgeant une philosophie dont le point de départ était l'incrédulité, il mit toutes choses en question. Insolent, impie, il poussa l'audace plus loin ; il se prétendit en possession d'une lumière qui n'avait brillé que pour lui, et jetant le sarcasme aux traditions de l'histoire, l'insulte et la calomnie aux enseignements de l'Eglise, la moquerie et l'outrage au bon sens et à la raison, il annonça que le monde, sorti tout-à-coup des ténèbres d'une barbarie honteuse, et délivré des chaînes d'un lourd esclavage, venait de naître à la civilisation, au progrès, à la liberté.

En France surtout, une école puissante, dont les leçons retentissaient par toute l'Europe, enseignait les théories du contrat social. Cette école affirmait que l'homme était né naturellement sauvage, et faisant poser la civilisation européenne en face des peuplades errantes des sauvages de l'Amérique, elle trouvait que l'état de société de ces dernières était bien plus convenable à l'homme, et mieux de nature à sauvegarder ses droits et sa liberté. Donc, la société civilisée était un crime contre la nature humaine. Un jour, les hommes, mal inspirés sans doute, s'étaient réunis, et, formant une seule et même part de toutes les forces et de toutes les ressources individuelles, ils avaient convenu ensemble qu'ils vivraient en société. La société n'était donc qu'un contrat : elle ne

découlait donc pas de l'ordre établi par la Providence ; elle n'existait donc qu'en vertu et de par la volonté humaine. Or, la même volonté qui avait créé la société ne pouvait-elle pas la briser ? Ne pouvait-elle pas déchirer ce contrat auquel elle avait consenti à une époque où elle n'était pas assez éclairée ? Donc, à bas tous les gouvernements, parce qu'ils régnaient en vertu de ce contrat ! à bas toutes les lois existantes, parce qu'elles découlaient d'une convention qui enchaînait la liberté des hommes ! à bas, toutes les institutions établies ! à bas, l'Eglise catholique qui maintenait ces institutions, et prêchait l'obéissance aux lois et le respect aux gouvernements ! La société toute entière devait être renversée, puisque son existence reposait sur un contrat inique et vicieux, accepté par des hommes incapables de se conduire. Une ère nouvelle s'ouvrait, et désormais, les hommes, plus sages que leurs pères, reniant toutes les traditions et tous les enseignements du passé, foulant aux pieds toutes les lois établies, allaient créer un monde nouveau, où personne ne serait gouverné et où tout le monde gouvernerait.

Voilà quelle était la théorie du contrat social, inventée par le dix-huitième siècle qui a aussi mérité l'honneur de la mettre en pratique, et d'en voir les résultats. L'on connaît 1793 ! Nos lecteurs comprennent que si cette lumineuse théorie eût prévalu, nous n'aurions pas aujourd'hui besoin de nous préoccuper bien fort de savoir si la société a des devoirs à accomplir envers l'individu, et quels sont ces devoirs. Heureusement, les esprits du jour, moins

avancés que les esprits du dix-huitième siècle, ont peur de s'être trop avancés même, et rétrogradent encore. Au point de vue du mouvement religieux dans le monde, rétrograder c'est avancer. L'époque des croisades était plus chrétienne que la nôtre. Quant à nous personnellement, nous pourrions être tenus peut-être pour rétrograder plus que de raison, vû que nous nous proposons bien sérieusement d'aller jusques dans le Paradis terrestre chercher des renseignements sur l'origine de la société, et compulsier le code des lois que Dieu lui a imposées.

III

VÉRITABLE ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ CIVILISÉE.

Nos premiers parents, même au milieu des jouissances du Paradis terrestre, n'étaient encore que dans un lieu de passage, et leur bonheur n'était qu'une épreuve faite à leur soumission et à leur foi. En leur donnant la vie, Dieu leur avait commandé cette loi souveraine, imposée depuis à tout homme venant en ce monde, de l'aimer plus que toutes les choses de la vie, de tendre à Lui par tous les désirs, toutes les aspirations et tous les élans du cœur, et de subordonner tous les intérêts du temps aux seuls vrais intérêts, qui sont ceux de l'éternité. Le Créateur avait sanctionné son commandement par la menace d'une punition terrible :—Vous êtes libres, mais si vous désobéissez, vous mourrez !—Vraisemblablement, la promesse d'une récompense avait dû, en même temps que

la menace leur prédisait le châtement contre la révolte, les encourager et les exciter à suivre la voie tracée par l'ordre divin.

Le péché originel eut de prompts et tristes résultats, bien propres à nous éclairer sur la puissance de la volonté humaine en rébellion contre la volonté de Dieu. Nos premiers parents furent jetés dans un séjour plus éphémère et la mort se produisant tous les jours devant leurs yeux, sous un millier de formes différentes, sur un sol arrosé de leurs sueurs, leur rappela sans cesse la menace redoutable qu'une vie trop heureuse leur avait fait oublier. Et la promesse éternelle subsistant malgré la punition, la misère qui pesait sur eux leur fit trouver bien douce à accomplir la loi divine qu'ils avaient violée ; au milieu de leur repentir et de leurs larmes, il leur fut moins difficile de ne pas s'attacher à une terre ingrate semée de ronces et d'épines ; l'ordre que le tentateur leur avait montré comme oppressif et orgueilleux leur apparut désormais comme une espérance, et ce put être pour eux une consolation à leur immense chagrin de se dire, comme plus tard Saint Paul aux Hébreux :—*Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.*

Dès l'origine, l'homme apprit donc que cette terre n'était qu'un lieu d'épreuve, et ne renfermait rien à quoi ses vœux ni son cœur pussent s'attacher définitivement. Sorti du souffle de Dieu, destiné à se reposer pendant toute une éternité sur le sein de ce Dieu, il se sentit de suite étranger à tout ce qui l'entourait ; de suite, mille instincts intimes le poussèrent à des aspi-

rations incapables d'être satisfaites ici-bas, et portèrent son âme dans des régions supérieures incapables d'être contenues entre les bornes de ce monde. Sa propre nature, ses propres sentiments, ses propres tendances, comme un souvenir de la Patrie dont il était l'hôte futur, mais l'exilé actuel, comme qui dirait une pensée encore au moule dans la pensée de Dieu, tout cela évoquait sans cesse en lui une origine à laquelle il était rappelé sans cesse comme à son but, comme à son terme, comme à sa fin dernière.

Cet être étrange, dont les merveilles mêmes du Paradis terrestre ne pouvaient pas arrêter les aspirations ni les désirs, avait reçu dans son cœur un besoin infini d'amour auquel un Dieu infini seul pouvait satisfaire pleinement. Néanmoins, le Créateur voulut contenter une partie de ce besoin de l'homme, en créant la femme. Adam, voyant cette créature tirée de la meilleure partie de lui-même, s'écria transporté d'amour : — "Voilà l'os de mes os, et la chair de ma chair !" — Ce fut là l'origine de la société. Ainsi, cette dernière naquit au sein du Paradis terrestre, par la co-opération et sous le regard de Dieu, composée de créatures libres et pourtant sujettes aux lois divines, plus éclairées et plus intelligentes qu'aucune de toutes celles qui sont venues après elles dans la suite des temps. C'est de là que date, non pas le prétendu contrat social imaginé par le dix-huitième siècle, ni moins encore la société sauvage, mais la vraie société civilisée telle qu'elle existe dans les pays où les hommes vivent sous des lois qui respectent la loi de Dieu.

La philosophie du dix-huitième siècle, rebelle à tout frein, révoltée contre toute idée de domination, ne savait pas au juste quels étaient les droits de l'homme, et ignorait plus encore quels étaient ses devoirs. Le matérialisme en était le fond. Aussi faisait-elle de l'homme une bête, ayant un peu plus d'instincts qu'une autre bête, mais qui n'avait plus rien à prétendre au delà de cette vie. Et son matérialisme était l'incarnation de l'égoïsme le plus abject. Après nous, le déluge ! La société civilisée était la cause de la corruption des mœurs, prétendait-elle, et cette corruption engendrait parmi les hommes des faiblesses, des misères, des maladies, des désordres dont la société civilisée était encore tenue pour la cause directe. Le remède était le retour à la barbarie sauvage.

En examinant de près cette barbarie, elle y aurait pourtant trouvé des croyances repoussées par ses doctrines, une certaine civilisation qui aurait effrayé son matérialisme, et des sentiments de générosité que son égoïsme n'aurait pas voulu accepter. Le sauvage croyait qu'il avait été mis au monde par un Être suprême ; il croyait à une sorte de providence représentée par une foule de dieux qui se partageaient la tâche de gouverner le monde ; il n'aurait pas voulu croire que les animaux qui le nourrissaient n'eussent pas un sort différent du sien après la mort. Le sauvage gardait avec un scrupuleux respect les traditions du passé ; il s'efforçait de les maintenir intactes, et toute son ambition tendait à en jeter le germe impérissable dans l'avenir. Il avait des chefs auxquels il obéissait, des habi-

tudes, des mœurs et des usages dont il était jaloux ; il formait partie d'une tribu à laquelle il était fier d'appartenir ; il avait des enfants qu'il élevait dans cette fierté, dans ces habitudes, dans ces mœurs, dans ces usages, et dans l'obéissance aux chefs.

La société sauvage n'était donc pas encore la réalisation des rêves de la philosophie du dix-huitième siècle, car ce que voulait celle-ci : c'était l'homme sans passé et sans lendemain, l'homme délivré du joug des traditions, du joug des usages, du joug des lois et de l'homme, et de tous les jougs possibles, même de celui d'enseigner l'avenir. Des hommes assez heureux pour naître à une époque où ils pouvaient rejeter tous les enseignements, ne devaient-ils pas logiquement faire la supposition que le jour qui leur donnait tout-à-coup cette lumière, ne la retirerait pas à leurs descendants ?

Insensés ! ils ne s'apercevaient pas qu'ils étaient le crépuscule d'une nuit affreuse qui s'avavançait à grands pas, et allait envelopper dans ses ombres ce qui restait de lumière au monde ! Ils forgeaient les ténèbres dont la débauche et le vice sous toutes les formes profiteraient pour essayer le dernier coup contre Dieu et son Christ, et ils criaient : *Fiat lux !*

Fiat lux ! Le Créateur l'a faite, cette lumière indélébile à laquelle le monde a bien fermé les yeux, mais qu'il n'a jamais pu empêcher de l'éclairer. Le dix-huitième siècle est mort dans ses ténébreuses orgies, enfantées par l'extravagance de sa philosophie, mais la vraie lumière, celle que Dieu a créée, subsiste encore, et c'est à

ses lueurs bienfaisantes que nous revenons aux sentiers perdus de notre origine.

Fiat lux ! Elle a été faite pour nos premiers parents, et c'est sous l'éclat de cette lumière que la société a reçu la vie, et accepté sa mission, dès le commencement du monde.

N'existant que pour l'homme, et n'existant que par lui, n'étant pas, même à proprement parler, un être distinct puisqu'elle s'efface dès que l'homme disparaît, la société réunit ensemble toutes les forces et toutes les ressources individuelles, et les emploie pour le plus grand bien de tous, sans nuire aux droits ni à la liberté de chacun. Elle répond à ce vaste besoin que l'homme sent au fond de son cœur d'aimer, d'être aimé, de se répandre, de se communiquer, de donner et de recevoir. Elle est donc fondée sur la nature la plus intime de l'homme ; elle est la conséquence, non-seulement logique, mais encore nécessaire de ces nobles sentiments que Dieu a mis dans le cœur humain.

Née avec l'homme, sa mission a commencé de suite. Son devoir principal, c'est d'aider l'individu à atteindre sa fin dernière, c'est de lui préparer la voie, de lui indiquer tout le chemin. L'homme n'est en ce monde que pour aimer Dieu, le servir, et par ce moyen acquérir la vie éternelle. Il ne doit user des richesses, de l'influence de sa position, des honneurs que comme des moyens à employer pour gagner le Ciel. La pauvreté, les abandons, les chagrins, toutes les souffrances doivent le réjouir plutôt que l'abattre et le décourager, car, s'il se consulte, il sent que rien en ce monde ne pourrait encore le laisser

sans regrets, et s'il regarde son devoir, il reconnaît qu'il n'est pas ici-bas pour jouir, et que ses misères ne sont que les accessoires de l'exil. Fait pour être heureux, il souffre ; puisqu'il souffre, il est donc exilé ; puisqu'il est exilé, il n'a donc d'occupation vraiment sérieuse que de retrouver le vrai chemin de la Patrie. Aussi, la société doit-elle le respecter dans cette occupation, et le laisser libre dans cette recherche. La liberté la plus essentielle à l'homme c'est celle de se sauver. La société doit non-seulement permettre cette liberté ; son plus essentiel devoir, c'est de la favoriser, de l'encourager, de lui faire le champ vaste et grand, de la protéger et de la défendre.

Primitivement, une seule famille constitua la société. Bientôt un grand nombre de familles surgirent, et vinrent agrandir la société. Les hommes se multipliant à l'infini, il y eut division, et alors se formèrent les peuples. Un peuple est une société particulière, composée d'un plus ou moins grand nombre d'individus associés ensemble pour vivre sur un même sol, sous un même soleil, à l'ombre des mêmes lois et des mêmes institutions. L'homme y ayant transporté les mêmes droits et les mêmes devoirs, cette société a donc la même mission protectrice à exercer envers lui.

Les hommes, séparés après la confusion des langues, oublièrent les enseignements divins et se jetèrent dans les voies du paganisme. C'est là qu'il faut remonter pour retrouver l'origine de ces fameux empires de l'antiquité, qui donnèrent au monde l'exemple d'une civilisation

q
q
fo
v
re
d
pe
fa
Ph
tra
for
vé
Dé
his
les
Die
leu
act
peu
lui
apr
son
pri
et S
vie
que
ret
de
pre
d'u
Pro
an
elle

qui honore encore le génie de l'homme, mais qui montre en même temps son impuissance à fonder quelque chose de vraiment beau et de vraiment civilisé, sans les lumières de la vraie religion. Là encore, commencèrent ces sociétés d'hommes moins intelligents, préférant l'indépendance d'une vie nomade à l'embaras de faire des lois et de s'y soumettre.

La miséricorde divine vint au secours de l'humanité. Abraham, demeuré fidèle aux traditions du Paradis terrestre, fut appelé à former un peuple qui conserverait le dépôt des vérités que Dieu avait enseignées au monde. Désormais, le peuple juif est né. Lisez son histoire, et dites que les peuples n'ont pas comme les individus, des devoirs à accomplir envers Dieu, et que la Providence ne récompense pas leurs actions bonnes, et ne punit pas leurs actions mauvaises ! Quand il veut châtier son peuple ingrat et rebelle, Dieu fait lever contre lui des milliers d'ennemis, qui l'oppriment après l'avoir vaincu et fait prisonnier. Mais si son peuple se repent et lui adresse de ferventes prières, Dieu alors se laisse toucher. Il pardonne, et Sa Providence suscite un autre peuple qui vient le venger du joug tyrannique que le vainqueur des Juifs avait fait peser sur eux. On retrouve des exemples de ce genre à chaque page de l'histoire sainte. Dès les premières lignes presque, on y lit le récit d'un fait qui annonce d'une manière frappante l'intervention de la Providence : les eaux de la mer Rouge ouvrent un passage à pied sec aux enfants d'Israël, mais elles se rejoignent au moment où toute l'armée

de Pharaon est lancée à la poursuite des premiers, et l'engloutissent toute entière.

Nous terminons ici nos considérations générales. Nous pourrions les amplifier davantage, et nous devrions le faire même, afin de rendre notre étude plus complète. Dans les enseignements donnés par l'histoire de l'Eglise, et dans les ouvrages des philosophes catholiques, nous puiserions de nouveaux aperçus très-lumineux sur l'action de la Providence dans le monde. Malheureusement, ni l'espace, ni le temps, ni nos études professionnelles ne nous permettent ce travail. Tout ce que nous avons pu faire, c'est d'avoir amplifié ces considérations suffisamment au moins pour justifier le point de vue auquel nous allons nous placer dans nos considérations sur le passé, le présent et l'avenir de la race canadienne-française.

SECONDE PARTIE.

C'est donc une thèse établie et démontrée par l'histoire et la philosophie, par le bon sens et la tradition, que les peuples ont, comme les individus, l'obligation de servir Dieu ; qu'ils sont récompensés lorsqu'ils l'accomplissent, et qu'ils sont punis lorsqu'ils la transgressent, sujets ainsi à l'action irrésistible de cette Providence qui gouverne le monde depuis qu'il est créé, et qui fait tout servir aux vues éternelles du Créateur, le montrant sans cesse comme le seul et vrai centre de toute sagesse, de tout ordre, de

toute paix, de toute jouissance et de tout bonheur.

Appliquant à l'histoire particulière de notre patrie nos considérations générales sur la conduite de la Providence à l'égard des peuples, nous posons d'abord cette question :— Dieu a-t-il protégé d'une manière toute spéciale le Canada-Français ? et nous répondons : oui. Or, Dieu n'agissant jamais au hasard et ne faisant rien sans un motif réglé par sa sagesse infinie, il s'ensuit que cette protection divine toute spéciale, visible à toutes les pages de notre histoire, en nous conseillant l'espoir en l'avenir, nous commande de méditer sérieusement nos devoirs présents. La première question résolue, celle-ci la suivra donc :— Avons-nous une mission providentielle à exercer dans l'avenir ?— à laquelle nous répondrons encore : oui. En ce cas, alors, quels sont nos devoirs actuels ?

Le reste de notre étude se divisera donc en trois points.

Et d'abord :— Dieu a-t-il protégé d'une manière toute spéciale le Canada-Français ?

COUPS D'ŒIL SUR NOTRE HISTOIRE.

Consultons nos poètes, nos historiens, nos orateurs, nos écrivains-journalistes, ce sont autant de voix qui proclament à l'envi que nous sommes ce que Dieu nous a faits. Recueillons ces échos sacrés qui retentissent dans les chaires de nos églises, chaque année, le jour de notre

belle fête nationale, lorsque nous nous pressons en foule au pied des saints autels, pour y faire à Dieu l'offrande de notre foi et de notre patriotisme. Écoutons ces émotions si douces et si consolantes qui remplissent nos cœurs, lorsque, tout petits enfants encore, nos mères nous parlent du passé national, en nous berçant tendrement sur leurs genoux. Enfin, appelons-en tous à notre propre témoignage.

N'est-ce pas que nous sommes les enfants gâtés du bon Dieu ? que nous sommes vraiment, en Amérique, son peuple de prédilection ?

N'est-ce pas que nous devions irrévocablement périr, sans une assistance toute particulière de la Providence, et que nous sommes aujourd'hui le miracle persistant de la protection divine ?

Aujourd'hui, nos droits sont libres et respectés, nous possédons le présent, et nous tenons le sceptre de l'avenir. Nous commandons en maîtres sur les rives du St. Laurent, et nous faisons entendre au sein d'Ottawa, aux provinces nos rivales, une voix qu'elles honorent quand l'organe qui la fait retentir comprend les devoirs de sa mission.

C'est un homme de notre sang et de notre race, qui représente à nos yeux, la domination de la vieille Albion.

N'est-ce pas que nous sommes grands, fiers, confiants ?

Et pourtant, hier encore, nous étions, assujettis, tyrannisés, foulés aux pieds, par un pouvoir brutal et oppresseur.

On voulait détruire l'idée française en Amé-

rique. Pour cela, de quels moyens n'a-t-on pas essayé? L'on s'est attaqué surtout à notre foi de catholiques, et pour faire de nous des apostats, l'on a tout tenté pour nous arracher notre langue, nos lois, nos institutions, tout ce que l'on nous avait solennellement promis à Québec, à Montréal et à Paris. Trois traités, parjures!

L'idée française a prévalu et règne aujourd'hui, mais il nous a fallu lutter, combattre, résister de tous nos efforts à une oppression sans scrupule et sans frein.

Vous, nos vétérans politiques, blanchis sous le poids des travaux et de l'âge, qui avez vécu aux jours de notre long martyre, dites donc ce que notre tranquillité présente vous a coûté de colères, d'indignation, de fermeté, de protestations. Dites ce qu'il vous a fallu endurer de mépris, d'outrages, d'injustices! Plusieurs d'entre-vous n'ont-ils pas vu les prisons de 1837?

Eh bien! oui! hier, il n'y a qu'hier, nos droits les plus chers étaient violés, et l'on voulait nous faire renier notre religion, nos lois, notre langue, nos institutions, et l'on voulait tuer l'idée française, et l'on voulait nous faire mourir comme peuple!

Et nous vivons, et nous sommes français, et nous sommes un peuple!

Mais, remontons plus haut, à cette époque qui n'a plus de représentants vivants parmi nous, aux sombres origines de la conquête.

Le drapeau français disparu de nos rives, soixante-mille canadiens sont à jamais livrés à la domination anglaise. Les nobles, les personnes influentes, les hommes instruits, tous les

gens capables de retrouver une situation en France désertent un sol foulé par les pas de l'étranger. Nos pères, abandonnés de leurs guides, sont désormais assujettis à des gouvernants anglais, qui n'entendent pas notre langue. A part Murray, ces nouveaux maîtres sont hostiles à notre religion, à nos lois, à nos institutions.

Un conseil purement militaire d'abord, transformé ensuite en un conseil civil, gouverne les canadiens jusqu'en 1774.

Jusqu'à cette dernière époque, tout est mis en œuvre pour étouffer l'idée française.

L'idée française, c'est cette idée généreuse qui a de tout temps frayé le chemin à l'Évangile et à la civilisation en Europe; qui a fourni les premiers croisés à la Terre Sainte, qui a donné au monde la nation de Clovis, de Charlemagne, et de Saint Louis, qui s'est faite la protectrice de tous les droits violés, et que l'on a toujours vue accourir victorieuse au secours de la justice opprimée.

Ah! vainqueurs, fils de Luther et d'Henri VIII, vous avez eu un moment de délire, en songeant que vous pouviez vous venger contre nos pères de la persistance de l'idée française à défendre le bon droit, la justice et la vérité.

Un moment, vous avez cru à notre ruine comme français, comme catholiques, comme peuple.

Sachez que nous serions morts aussi avec elle, martyrs de notre liberté et de nos devoirs. Nous naissons, nous vivons et nous mourons avec notre idée. Oh! non! vous n'auriez pas eu la joie de compter des apostats dans nos rangs.

Et de fait, nous étions perdus. L'Angleterre avait une colonie déjà puissante, groupée par branches sur plusieurs points de cette vaste contrée qui forme aujourd'hui les États-Unis. Ces colons anglais jouissaient de notre asservissement à des lois et à des maîtres qui nous étaient étrangers. Au besoin, ils auraient fourni à leur métropole la violence nécessaire pour nous obliger à reconnaître la suprématie spirituelle du roi protestant d'Albion, comme nous reconnaissions sa suprématie temporelle.

Etablir le règne spirituel de George III sur les rives du St. Laurent, voilà quel était aussi le vœu le plus cher de bien des personnes en Angleterre, et de la plupart de celles qui avaient à administrer ici nos affaires publiques. De part et d'autre c'était un échange de correspondances, et de conseils qui tendaient à persuader au gouvernement anglais à employer contre nous toutes les mesures vexatoires possibles. A Londres, au sein des Chambres, il y avait bien quelques esprits généreux qui invoquaient pour nous la foi des traités, mais en général l'opinion publique nous était contraire et hostile.

Repoussés, exclus de toute participation à la régie des affaires publiques, gouvernés par des anglais qui avaient accaparé toutes les charges, tous les emplois, tous les pouvoirs, et dont ils avaient à souffrir toutes les injustices et tous les mépris ; voyant sur un sol voisin une colonie nombreuse qui faisait des vœux pour leur perte et prête à y mettre elle-même la main, nos pères durent ressentir bien des angoisses sur le sort de ce bel héritage national qu'ils voulaient

transmettre pur et entier aux générations futures. N'importe, ils ne se laissèrent dominer ni par la crainte, ni par les menaces, ni par les promesses. Réunis autour du clergé, qui fut toujours notre refuge aux jours de péril, qui est notre sauvegarde dans le présent, et notre espérance dans l'avenir, ils prièrent, ils signèrent des protestations, ils refusèrent de soumettre leurs différends à des juges ignorants et injustes; ils résistèrent avec fermeté aux exigences tyranniques du pouvoir, ils mirent leur confiance en Dieu.

1774 nous sauva. Depuis quelque temps, les colonies anglaises s'animaient de plus en plus de l'esprit de révolte contre la métropole qui les avait mécontentées. Songeant à gagner leur indépendance, elles trouvèrent dans leur intérêt le motif de taire leurs rancunes envers nous; elles nous tendirent même les bras. L'Angleterre tenait alors beaucoup à conserver ses colonies; elle aussi trouva dans son intérêt des sentiments de justice que le devoir n'avait pas su lui inspirer. Tout-à-coup, en 1774, après de longs débats, après bien des discussions sur des mesures proposées dont plusieurs nous étaient tout-à-fait ennemies et oppressives, l'Acte de Québec nous fut accordé.

Ici, j'appelle l'attention du lecteur sur les événements, et je lui demande si l'action de la Providence n'y est pas manifeste.

L'insurrection américaine nous délivrait du danger justement redouté jusques-là par nos pères, d'être enveloppés un jour, cernés de toutes parts par les colonies anglaises, et d'être

obligés de succomber au nombre et à la violence. En séparant l'intérêt de ces dernières de l'intérêt de la métropole, elle nous garantissait nécessairement un allié. De quelque part qu'elle viendrait et qu'elle serait acceptée, l'alliance sans doute serait intéressée, mais enfin elle nous sauverait du péril et nous assurerait le libre exercice de tous nos droits.

D'un autre côté, l'Acte de Québec, accordé par l'Angleterre qui voulait nous attacher à elle, en nous ouvrant les portes du Conseil Législatif nouvellement créé, nous mettait aux mains une arme puissante, la seule dont nous pussions nous servir avec une véritable efficacité pour protéger nos libertés de nouveau reconnues, et pour nous défendre sûrement contre les efforts et les ruses de toute oppression. Dès lors, nous pourrions avoir des représentants au conseil des gouvernants, et toutes les mesures publiques seraient sujettes à nos appréciations et à nos suffrages. L'ère de la tyrannie n'était pas encore terminée, mais il n'était plus permis à personne de nous empêcher de prendre notre part de direction des affaires publiques.

La Providence venait donc manifestement au secours de son peuple. Elle apparaissait tout-à-coup, au milieu du plus grand de nos périls, pour nous arracher à une mort presque certaine, méditée longuement et décrétée par nos ennemis.

Eh ! bon Dieu ! délaisserait-Elle un peuple

fidèle, dont elle avait toujours soutenu l'existence au sein des orages les plus violents, et qu'Elle avait protégé contre tous les vents et toutes les tempêtes ?

Quelques hommes avaient fondé la colonie française. Ils l'avaient fondée à une très-grande distance de leur patrie, sur un sol couvert d'une épaisse forêt où non-seulement de difficiles et pénibles défrichements s'étaient imposés à leurs travaux, mais où ils avaient dû se défendre sans cesse contre les ruses, les perfidies et les attaques d'un ennemi toujours grossissant, et que la défaite rendait toujours plus altier et plus intraitable.

En même temps, sur le sol de nos voisins s'était élevée une colonie anglaise envieuse de la nôtre, et qui avait pris à tâche d'animer contre nos pères la haineuse barbarie des Iroquois.

Et quand la fureur de ces sauvages fatigués d'une lutte d'un siècle contre nous s'était calmée, l'Angleterre qui nous faisait la guerre depuis déjà plusieurs années, avait augmenté ses armements et ses troupes, et poussé jusque sur nos rives ses tentatives ambitieuses.

Faibles, et laissés par la mère-patrie presque à nos seules ressources, nous n'avions eu à opposer à des soldats toujours multipliés que des soldats infiniment moins nombreux, épuisés, souvent à bout de vivres, et mal armés.

Enfin, après avoir remporté de brillantes victoires, il nous avait fallu céder à la persistance des anglais, écrasés que nous étions sous le fardeau de nos triomphes, détruits par notre propre valeur mais non vaincus par l'ennemi.

Oh ! oui ! la Providence nous avait protégés tout spécialement au milieu de tant de difficultés que la nature nous avait offertes, et sous les coups de tant de fureurs indomptables qui s'étaient abattues sur nous. C'était Elle qui avait inspiré à de pauvres français bien éloignés de leur patrie cette énergie généreuse qui les fit s'obstiner à vouloir créer une colonie sur les bords du St. Laurent, malgré les plus grands dangers, les privations les plus pénibles, les plus accablantes fatigues, les attaques les plus sauvages et les moins justifiées. Eux-mêmes avaient compris qu'ils étaient les favorisés du Ciel. Environ un siècle avant la Conquête, la Mère de l'Incarnation avait dit :—“ Le Canada “ est un pays spécialement gardé par la Provi- “ dence. Si les épreuves les plus sensibles lui “ sont souvent venues quand il croyait toucher à “ des terres prospères, c'est aussi lorsqu'il croit “ tout perdu et qu'il se sent rouler d'abîme en “ abîme, que la Providence se plaît à le relever, “ à le maintenir debout et à le diriger, sans “ qu'il le sache, vers la véritable prospérité, et “ cela d'une manière impénétrable à toutes les “ prévisions humaines.”

Et ces paroles de la sainte femme étaient une prophétie. En tombant aux mains des Anglais, le Canada avait été arraché à cette France déjà corrompue qu'un philosophisme méchant préparait aux horreurs de la révolution. Il demeurerait de ce côté-ci des mers le continuateur de la France catholique et civilisatrice. Nous sommes donc les fils du dix-septième siècle ; nous n'avons pas pris de part aux orgies de 93 ;

pendant que les fils de Voltaire et de Jean Jacques Rousseau donnaient au monde le spectacle d'une impiété et d'une barbarie sans exemple, nous luttons, nous autres, de tous nos efforts pour la défense de notre foi. Nous pouvons nous glorifier de tout ce que la France a fait de bien et de beau depuis cette époque, car ce qu'elle a fait ainsi est une conséquence des traditions des âges catholiques, mais n'ayant pas été les partisans du dix-huitième siècle, nous n'avons ni à nous repentir ni à nous humilier de ses fautes, car elles nous sont étrangères. Et de même, de l'autre côté des mers, en Europe, la vraie France n'a pas fait le siècle philosophique et révolutionnaire ; elle n'en a été que la victime.

L'*Acte de Québec*, si favorable à nos droits et à notre liberté, mécontenta les anglais établis au Canada. Accoutumés à nous traiter comme des esclaves, à nous gouverner selon leur gré et sans tenir compte en aucune manière de nos réclamations les mieux fondées, ils virent avec colère le Parlement anglais nous accorder le droit d'aller défendre et faire valoir nos privilèges au sein du Conseil Législatif. Ils auraient voulu conserver tout le pouvoir entre leurs mains.

Grâce à l'insurrection américaine, un grand nombre d'anglais voulant demeurer fidèles à leur métropole, s'étaient enfuis des Etats-Unis et fixés dans le Haut-Canada. Ce dernier ne formait pas alors une partie distincte de ce que nous appelons aujourd'hui la *Province de Québec*. Par cet accroissement, nos ennemis avaient pu espérer de nous asservir plus facilement. Et

c'est à ce moment suprême, où ils avaient fait le plus dépense de ressources pour nous perdre, que la Providence, conduisant la plume des hommes politiques de Londres, avait tracé l'acte qui nous permettait de demeurer français et catholiques.

Ils en hurlèrent. Mais leur rage plaida davantage en notre faveur. L'Angleterre, émue de l'attitude passible que nous avions gardée pendant que les américains révoltés nous appelaient à eux et envahissaient le Canada, touchée aussi de la justice de nos réclamations contre l'odieuse tyrannie de nos compatriotes anglais, nous accorda en 1791 une charte qui, en confirmant les privilèges accordés par l'Acte de 1774, nous mettait dans une position meilleure pour en profiter. Cette charte divisait la colonie en deux provinces; elle nous séparait du Haut-Canada, et nous donnait une administration distincte. Nous aurions désormais notre conseil législatif et notre chambre élective à nous. Nous pourrions opposer au parti anglais une majorité écrasante. De même, les anglais étaient en majorité dans le Haut-Canada. La sagesse de Pitt avait cru trouver dans cette charte le vrai moyen d'étouffer les rivalités qui mettaient les deux races en conflit. Malheureusement, il était resté dans le Bas-Canada un parti anglais protestant. Malgré notre immense majorité; c'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour que les vues élevées de l'illustre homme d'état n'atteignissent pas leur but. L'élément protestant est essentiellement

opresseur. Luther et Calvin étaient des ennemis furieux de toute liberté. Les deux souverains qui ont travaillé le plus énergiquement à l'établissement de la religion protestante en Angleterre, Henri VIII et Elizabeth, furent deux monstres de tyrannie. Au congrès de Vienne, en 1815, c'est l'élément protestant qui a fait les parts en Europe ; il a su les arranger de manière à laisser l'élément catholique dans une position tout-à-fait inférieure. Deux royaumes catholiques, la Belgique et la Pologne, furent effacés du rang des nations ; la France, l'Espagne, l'Autriche et l'Italie sortirent du traité de la Sainte-Alliance vclées, amputées, humiliées.

Mais il semble que le protestantisme anglais est, plus que tout autre protestantisme, l'outrage de la tyrannie. Demandez à l'Irlande ! Ou plutôt, regardez ce qui se passe sous nos yeux. Ici, dans la Province de Québec, le protestantisme jouit d'une liberté sans limites. Il a ses églises, ses écoles, ses instituts, ses journaux. Les protestants sont admis comme nous à l'administration de la chose publique ; ils ont des représentants partout où leurs intérêts religieux peuvent être mis en jeu, dans les bureaux publics et jusque dans le bureau de l'Éducation. Bien que nous soyons plus nombreux qu'ils le sont, nous sommes heureux de les voir travailler avec nous au progrès de notre commune patrie. Est-il rare de voir un comté bas-canadien, catholique en majorité, élire pour son député aux Communes ou à la Chambre locale, un anglais protestant ? Les protestants sont-ils exclus de nos conseils-de-ville, de nos chambres de com-

merce, des charges lucratives et d'aucune des dignités publiques que nous pouvons donner ? Sont-ils troublés dans l'exercice de leur culte ? Sont-ils insultés dans leurs convictions religieuses ? Ne payons-nous pas notre part pour le soutien de leurs propres écoles ?

Et pourtant, quelques-uns de leurs journaux nous insultent quotidiennement. Ces journaux répètent sans cesse que nos évêques et notre clergé sont les suppôts du Pape, tyran de Rome, et qu'ils font peser sur le Canada le règne de la plus lourde oppression. Ils montrent le catholicisme comme un instrument dont les autorités ecclésiastiques se servent pour imposer une orgueilleuse domination. Oui ! les protestants, malgré leur infime minorité, jouissent même, et sans aucune restriction, de la liberté de calomnier notre Roi spirituel, nos évêques et nos prêtres, de mentir encore au sujet des dogmes de notre religion, et de nous injurier de toute autre manière. Ne nous outragent-ils pas jusques dans nos aspirations nationales ?

Eh bien ! pourquoi ce mécontentement d'hommes qui jouissent de tous les droits et de tous les privilèges, qui sont protestants de la manière qu'ils le veulent, sans que la majorité catholique qu'ils froissent continuellement ne fasse rien qui puisse leur permettre un semblant de plainte ? N'est-ce pas parce qu'il rest de l'essence du protestantisme de mettre le joug à toute vraie liberté ? Eh ! non Dieu ! que font donc les protestants au Nouveau-Brunswick où leur nombre leur rend la violence plus facile ?

Nous ne voulons pas soulever des préjugés de

race, ni de religion. Nous reconnaissons bien volontiers que nos compatriotes anglais ont le même droit que les canadiens-français aux libertés politiques et religieuses. Nous serions le premier à protester contre toute mesure illégale qui tendrait à restreindre leur liberté religieuse, parce que nous tenons que la religion du Christ n'est pas une œuvre de guerre, et qu'elle ne doit chercher à s'établir dans les cœurs que par les moyens pacifiques de la persuasion. À nos ennemis, le glaive; à nous, le martyre et la mort. Mais, d'un autre côté, si nous ne voulons exciter aucune animosité, nous ne voulons pas non plus faire aucun mensonge historique. Messieurs, si vous avez honte de votre passé, pourquoi vos actions et vos discours nous le rappellent-ils encore?

Nous le répétons donc : la charte bienveillante de 1791 n'eût pas pour le Bas-Canada le résultat désiré, par la faute de la minorité anglaise protestante qui était fâchée que la métropole nous rendit justice.

III

La constitution de 1791 n'enlevait pas l'administration de la chose publique aux mains des anglais : ces derniers en restaient seuls chargés. De plus, le gouvernement, qui nommait les conseillers législatifs, avait bien soin de ne choisir que des créatures tout-à-fait dévouées. Ce conseil, d'un autre côté, n'avait aucun compte à rendre à l'assemblée législative. Ici, les canadiens-français dominaient, mais il avaient à

lutter contre la mauvaise volonté des administrateurs publics et le fanatisme des conseillers législatifs. Nous n'avions donc pas encore la maîtrise de nos privilèges, ni l'exercice plein de nos droits : à peine nous trouvions-nous dans une situation meilleure qu'auparavant pour protester.

Dès l'ouverture de la chambre, nos compatriotes anglais mirent à nu la haine qu'ils professaient contre notre race. Nous avions cinquante députés, parmi lesquels comptaient seize anglais. Ces derniers avaient été élus par une majorité française; ce qui ne les empêcha point de proposer la nomination comme président d'un homme de leur race, et la proscription de la langue française des débats parlementaires.

Oui, séparés du Haut-Canada avec lequel nous n'avions plus rien à régler; oui, malgré notre immense majorité, il nous fallait encore nous voir traiter comme des ilotes, comme des hommes auxquels la vie publique n'était pas permise. Nous formions dans l'assemblée législative un excédant de trente-quatre membres sur le parti anglais, et néanmoins ce parti qui n'existait que parce que nous avions bien voulu l'élire, allait profiter d'une position qu'il nous devait pour nous combattre et nous outrager.

Un canadien-français, M. Panet, fut élu président de la chambre, et bien que notre nombre nous rendit les représailles faciles, tout en décidant que les procédés de la chambre seraient écrits en français, nous n'en fîmes pas une condition exclusive. Les procédés parlementaires durent être rapportés aussi en anglais.

Bientôt, nous eûmes à nous défendre contre un fanatisme plus outré encore. Craig, un vrai tyran, nous fut donné comme gouverneur. Nous voulions alors exclure les juges des rangs de la représentation ; le conseil législatif s'y opposait de toutes ses forces. Pour nous punir de la persistance de nos réclamations, les principaux membres canadiens-français de l'assemblée législative furent destitués comme officiers de la milice. Nos réclamations continuèrent. Un jour, la chambre déclara vacant, par une majorité des trois quarts de ses membres, le siège parlementaire d'un . . . e. Craig, irrité, cassa le parlement, fit saisir les presses du journal *Le Canadien* qui proclamait hautement nos droits et nos privilèges, et fit jeter plusieurs canadiens dans les prisons.

La guerre de 1813 mit un entre-acte aux luttes politiques. Un nouveau gouverneur nous était arrivé, Sir George Prévost. Sage, plein de modération, droit, impartial, il sut se faire aimer. Craig avait voulu empiéter sur les droits de l'église de Rome ; Prévost chercha à se concilier la faveur du clergé. Craig avait ouvert les portes de la prison à nos plus vaillants défenseurs ; Prévost leur donna des honneurs. Aussi, la chambre vota-t-elle de bonne volonté les subsides nécessaires pour la levée des troupes.

Inutile de parler de notre loyauté sur les champs de bataille en 1812, en 1813 et en 1814. L'Angleterre dut à notre valeur de nous conserver comme colonie. Rappelez-vous Salaberry et Châteauguay !

Mais, une fois la guerre finie, et les américains

repoussés, les anglais commencèrent à nous tyranniser. Ils formèrent une sorte d'oligarchie qui voulait nous humilier et nous fouler aux pieds. Le contrôle exclusif des subsides, l'indépendance des juges, l'exclusion des employés du gouvernement de la chambre d'assemblée et du conseil législatif, la réforme de ce dernier, les améliorations judiciaires et administratives, la responsabilité du gouvernement envers la législature, enfin toutes les mesures de justice que demandait l'assemblée législative furent obstinément refusées. Dès 1822 même, au milieu de tous les outrages que l'on déversait sur nous, l'on parlait déjà d'unir notre province au Haut-Canada. Ce projet nous mit en éveil, et donna lieu à toutes nos protestations. Plus nous protestions, plus les haines et les rivalités s'exaltaient contre nous.

La tyrannie anglaise opéra la révolution de 1837. Elle sut là, que l'idée française ferait des martyrs plutôt que des esclaves. Ce mouvement insurrectionnel nous fit du bien; il annonça au monde entier l'opiniâtreté légitime de nos aspirations nationales. Il apprit à qui de droit qu'aucun despotisme ne nous pourrait vaincre.

Enfin, le lion britannique, irrité de notre résistance, exaspéré de ses défaites, voulut tenter un dernier effort, le plus énergique qui fût jamais, pour nous dompter. La charte de 1791 fut révoquée, et l'union de notre province avec le Haut-Canada, décrétée.

IV
 La constitution donnée par Pitt, faite pour répondre aux vœux d'une justice digne de tous les éloges, avait eu le tort immense de laisser l'administration irresponsable de ses actes, et indépendante du peuple. Dans l'assemblée législative, nous dominions par une majorité écrasante sur le parti anglais; mais à cette époque de fanatisme où le pouvoir fermait les oreilles lorsqu'il ne se mettait pas en lutte ouverte contre nous, cette assemblée législative n'avait guère d'autre avantage pour nous que d'échauffer notre patriotisme, de nous maintenir unis en corps autour du drapeau national, et de nous exciter davantage à la revendication de nos libertés.

L'avantage était précieux. La tyrannie rencontrait plus d'obstination de notre part, nos réclamations étaient plus vives, la colère nationale était mieux attisée, notre opposition, mieux soutenue, plus habilement conduite et dirigée.

L'Angleterre comprit que notre fermeté allait vaincre. Elle imagina un coup qui devait nous terrasser.

La charte de 1791 suspendue, nos vaillants défenseurs mis à la porte du Parlement, l'on s'occupa activement d'arranger l'acte de l'union des deux Canadas.

Cet acte souleva de chaleureuses protestations en notre faveur dans la chambre des Communes, et surtout dans la chambre des Lords. Une voix éteinte, mais dont le souvenir agite encore aujourd'hui l'Irlande et le monde, la voix émue

d'O'Connell nous accorda l'hommage bien cher de ses sympathies. Dans la chambre des Lords, Gosford qui avait gouverné autrefois le Canada, fit valoir notre cause avec énergie. Plusieurs autres hommes droits et justes parlèrent pour nous.

Quant à nous, nous réclamions nos droits avec tout l'accent convaincu d'hommes qui veulent regagner leurs privilèges mille fois dûs et promis, et qu'on s'obstine de plus en plus à leur refuser.

O dérision ! Les anglais, établis ici, travaillaient de toutes leurs forces à persuader aux ministres et au parlement de Londres que les canadiens-français étaient, en grande majorité, favorables à l'union politique projetée. L'on cherchait ainsi à couvrir le bruit de nos protestations. Cependant, l'on ne nous avait point consultés. La suspension de la charte de 1791 nous avait ôté l'assemblée législative, et ainsi le moyen de faire connaître nos volontés d'une manière officielle. D'un autre côté, le Haut-Canada gouverné encore en vertu de l'acte constitutionnel de 1791, voyait son parlement invité à se prononcer au sujet de l'union projetée. Comme tout était bien préparé d'avance pour nous imposer un régime hostile à nos aspirations nationales !

L'acte d'union devint donc un fait accompli ; il reçut la sanction royale le 23 juillet 1840.

Désormais, jusqu'à la Confédération, le Haut-Canada et le Bas-Canada ne formeraient plus tous deux qu'une seule et unique province. Une seule chambre d'assemblée existerait, com-

posée de quarante-deux députés bas-canadiens, et d'un nombre égal de députés haut-canadiens. Et cependant, notre province comptait dans sa population une majorité d'environ trois-cent mille âmes sur la population du Haut-Canada. Ce n'était pas assez pour nous asservir ; même ici, dans le Bas-Canada, les divisions électorales étaient arrangées de manière que des cantons très-populeux, habités par des canadiens-français ne formassent qu'un seul comté représenté en conséquence par un représentant unique, tandis que dans le Haut-Canada, plusieurs petites villes ayant peu d'habitants formaient chacune une division électorale, et étaient représentées chacune par un député. Nous empruntons à M. Louis P. Turcotte, l'historien de l'Union, le tableau suivant :

“ Pour donner, dit-il, une preuve convaincante de l'inégalité de la représentation, telle que la donnait l'acte d'union, il suffit de comparer la population des divisions électorales suivantes :

Kingston 6,292 âmes.	Huntingdon 36,204 âmes.
Cornwall..... 1,407 “	Dorchester... 34,817 “
Niagara..... 2,287 “	Berthier..... 26,859 “
London..... 2,078 “	Deux-Montagnes... 26,835 “
Bytown..... 3,000 “	Beauharnois 28,746 “
15,064	153,461

“ Comme on le voit, ces cinq villes, avec une population de 15,064 âmes, avaient le même nombre de représentants que cinq comtés, qui comptaient 153,461 habitants.”

Le Haut-Canada trouvait donc son intérêt

dans l'union des deux provinces, et cela à notre détriment. Un avantage immense qui résultait pour lui du nouveau système politique, c'était la répartition de sa dette, une dette de près de six millions de piastres, sur les revenus de notre province qui n'était presque pas endettée.

Une autre mesure de l'acte d'union, mesure indiquant toute la haine qu'on nous portait, c'était celle qui réglait que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire.

“ En imposant l'union, dit l'historien déjà cité, le parlement impérial décrétait donc en réalité l'abaissement de la race française, et la plaçait dans une infériorité politique vis-à-vis de l'autre population.”

Oui, et cependant, répétons-le, nous sommes demeurés français et catholiques. Nos défenseurs, Lafontaine, Caron, Morin, Cartier, Cauchon, Chauveau et tant d'autres, ont su, quand l'occasion l'a demandé, tenir fermement tête au parti qui voulait nous écraser, et faire valoir la cause de nos droits. L'oppression était furieuse, fermement décidée à ne jamais nous rendre justice, à nous humilier; elle a accumulé sur nos têtes tous les vents et toutes les tempêtes; mais grâce aux vaillants athlètes qui avaient juré de défendre le drapeau national, l'oppression a dû se rendre, épuisée et impuissante.

Maintenant, dites que la Providence ne nous a pas protégés d'une façon toute spéciale. Toute notre histoire, depuis le jour où Jacques-Cartier a visité nos rivages pour la première fois, jusqu'à il y a à peine dix ans, est une histoire de luttes continuelles : luttes contre

l'océan, les tempêtes, les sauvages, la distance, les privations, les difficultés sans nombre d'une colonisation presque sans ressources et sans secours, d'abord ; ensuite, luttes incessantes contre un despotisme opiniâtre qui vouiait nous perdre, et qui a recouru à tous les moyens, à toutes les tactiques pour nous assassiner comme peuple, et nous faire disparaître comme race.

Or, quel a été le but de la Providence en nous conservant sur ce sol d'Amérique ? Quel a été son dessein sur nous et sur les autres races qui habitent le nouveau continent ?

TROISIÈME PARTIE.

NOTRE MISSION COMME PEUPLE.

Le dessein général de la Providence, c'est de sauver l'homme.

Cet être, créé à l'image de Dieu, et qui a reçu une intelligence pour comprendre, une volonté pour se déterminer, doit soumettre cette intelligence et cette volonté à Dieu. C'est là son devoir, mais ce devoir lui laisse toute faculté de choisir ; l'homme peut choisir le mal, mais alors, il abuse de sa liberté, d'un don divin qui lui a été donné pour opérer son salut. La liberté appliquée au choix du mal n'est plus la liberté ; c'est la licence, c'est la dépravation, c'est l'égarment, c'est l'erreur.

Un devoir correspond toujours à un droit. Ainsi, débiteur, j'ai un *devoir* à accomplir envers

mon créancier, j'ai le *devoir* de le payer ; en retour, créancier, j'ai un *droit* sur mon débiteur, j'ai le *droit* d'être payé. De même, l'homme a non seulement le *devoir* de se sauver ; ce *devoir* devient un *droit* pour lui. Il exerce ce *droit* à l'égard de la société civile, qui doit non-seulement permettre à l'individu d'accomplir le *devoir* du salut, mais encore l'aider à l'accomplir, le défendre contre toute oppression immorale et anti-religieuse. Car, enfin, si l'essentiel *devoir* de l'homme est de se sauver, s'il ne peut pas marcher dans une voie opposée aux lois divines sans encourir la damnation éternelle, s'il ne lui est pas permis de pratiquer l'erreur sans perdre son âme, cet essentiel *devoir* est assurément le *droit* essentiel de l'homme.

En tous les temps, en tous les lieux, cela a été méconnu par un certain nombre d'hommes. On a vu, et l'on voit encore l'individu oublier son origine et sa fin, et se jeter à pas perdus dans les sentiers du vice et de l'erreur. On a vu, et l'on voit encore les sociétés civiles agir comme si elles n'avaient à s'occuper uniquement que des intérêts matériels et passagers de l'individu au détriment des intérêts infiniment plus élevés de l'âme immortelle.

Et cependant, la miséricorde divine est toujours venue au secours de l'humanité, par ses leçons, par ses avertissements. Elle a eu pitié de la faiblesse de notre nature, des égarements de notre entendement. Elle a mis dans le monde une voix instructive à laquelle trop d'oreilles sont toujours restées insensibles. Et voyez d'abord la multitude des descendants

du premier homme, entièrement corrompue. Une famille seule est demeurée fidèle au culte de Dieu. Noé, le chef de cette famille, est choisi d'en haut pour appeler ses frères au devoir. Il les avertit qu'une humble et sincère pénitence fléchira la colère du Seigneur-Souverain, mais que la résistance à l'invitation divine amènera le déluge sur le monde. Car Dieu veut purifier la terre; la pénitence est la meilleure purification, elle désarme le courroux du Tout-Puissant dont elle rapproche l'homme en retirant ce dernier des profondeurs du crime. Il y a une autre purification, c'est celle de la colère divine, purification terrible. Et Noé bâtit l'arche, et l'emploie à cette construction cent ans. Cent ans d'avertissements, de menaces! Mais les hommes résistent aveuglément à l'instruction divine, et le déluge vient les engloutir qui épargne seule la famille de Noé, la seule à l'abri de l'arche de salut.

Plus tard, la voix inspirée des Prophètes vient relever le courage abattu des Juifs en prédisant l'avènement du Sauveur du monde, et fait entendre de temps à autre au monde les leçons et les menaces divines.

Enfin, le Sauveur naît au monde et fonde l'Église. L'Église n'est pas la religion du seul peuple juif, elle est aussi la religion des gentils. Elle invite à elle toutes les langues, toutes les races, tous les peuples, toutes les nations. C'est l'Église universelle, c'est-à-dire CATHOLIQUE. Elle reçoit en dépôt les vérités que le Christ lui confie, mais non pas pour les garder; il faut qu'elle les prêché, qu'elle les proclame, qu'elle

les enseigne, qu'elle les explique, qu'elle les fasse entendre et recevoir par tout le monde. Douze hommes, choisis par le Sauveur, sont investis de cette mission, de cet apostolat ; ils sont le commencement de l'Église enseignante, c'est-à-dire APOSTOLIQUE. L'un d'eux est la pierre édue, le fondement, la base de l'Église. C'est Simon, le chef visible des Apôtres et de l'Église, surnommé Pierre. Il établit son siège à Rome, et de là l'Église ROMAINE.

Et depuis dix-huit siècles, cette sainte Église, catholique, apostolique et romaine accomplit la mission que le Christ lui a léguée : celle d'enseigner les vérités du salut aux individus et aux peuples.

L'histoire prouve donc que le dessein général de la Providence est de sauver l'homme.

Or, nous sommes une race CATHOLIQUE, possédant en conséquence la seule vraie foi, celle que Jésus-Christ est venu apporter lui-même au monde pour le guider sûrement dans les voies qui conduisent à la vie éternelle. Notre devoir est donc de la garder pure et intacte, nous soumettant en toute obéissance à la voix du Pontife Infaillible qui règne à Rome, à la direction de nos évêques et de notre clergé qui sont chargés de nous instruire de nos devoirs, et de gouverner nos âmes. C'est là notre devoir, c'est là notre mission : de demeurer catholiques, fidèles aux vues, aux desseins de la Providence qui veut que nous donnions en Amérique cet exemple, rare aujourd'hui dans le monde, d'une race, d'une nation sur laquelle le Christ règne socialement.

Si nous sommes aujourd'hui canadiens-français, si nous formons une nationalité distincte, si nous représentons en Amérique des idées et des institutions qui sont les nôtres et nous donnent un caractère exclusif comme peuple, un cachet particulier à notre race, nous le devons avant tout au CATHOLICISME. Après la conquête anglaise, notre clergé seul nous resta pour nous défendre contre les menées, les ruses, les tentatives oppressives de la tyrannie. Longtemps, il fut le seul chef politique auquel nous pûmes confier la conservation même de nos intérêts civils. C'est lui, c'est le clergé seul qui forma à la défense des saints privilèges de notre nationalité ces hommes énergiques qui surent tenir si ferme le drapeau de nos aspirations. Le clergé fut la seule vraie sauvegarde de la langue française ; car, tandis que nos conquérants cherchaient par tous les moyens à nous imposer leur langue, la proclamant la langue officielle dans les cours de justice et dans les assemblées législatives, nos prêtres nous instruisaient des vérités de l'Évangile dans la langue de la France, notre mère. D'un autre côté, l'enseignement de la langue française était, après celui de la Religion, l'enseignement fondamental dans les séminaires et les collèges.

Le but constant de l'Église Catholique est de conduire l'homme dans des voies dignes de son origine et de sa fin. L'homme a été créé par Dieu pour Dieu. Aussi l'Église Catholique subordonne-t-Elle aux devoirs qui découlent de cette origine et qu'impose cette fin, tous les

intérêts temporels et passagers de la terre. Ces derniers n'existent même qu'en vue de l'INTÉRÊT UNIQUE, l'intérêt de l'âme immortelle. C'est ce qui explique pourquoi nous sommes demeurés français et catholiques. L'Église, représentée par notre clergé, nous a considérés comme des hommes possédant la Vérité qui mène dans la vraie Voie, et qui donne la véritable Vie. La possession de la Vérité implique essentiellement le devoir de la garder. C'est pourquoi le clergé canadien-français s'est appliqué constamment à nous conserver catholiques. La tyrannie anglaise d'autre part, tendait à nous faire perdre notre foi. Pour arriver à son but, elle cherchait à nous amener dans une communauté d'idées avec elle. Les idées se communiquent et se mêlent plus facilement entre les hommes qui parlent la même langue. De là, tentative de nos gouvernants pour tuer la langue française. Le clergé canadien-français a déjoué cette tentative par son énergique et vigoureuse résistance. Nous devons donc surtout à l'Église Catholique le maintien de notre race comme nationalité distincte, comme peuple *à part* sur ce sol d'Amérique.

Résumons-nous. -- Le dessein général de la Providence est de sauver l'homme. A cette fin, Elle a toujours fait entendre au monde une voix pour le rappeler à ses devoirs. Cette voix est aujourd'hui, et sera jusqu'à la fin des siècles, l'Église Catholique. Nous devons donc demeurer CATHOLIQUES, afin de correspondre à ce dessein de la Providence sur nous.

Mais la vérité que nous possédons est la vérité

CATHOLIQUE, c'est-à-dire la vérité universelle, la vérité à laquelle ont droit toutes les langues, toutes les races, tous les peuples, toutes les nations. Nous avons donc le devoir de la conserver, non seulement pour nous, mais aussi pour les autres races qui habitent le nouveau continent, et qui sont plongées dans les ténèbres de l'erreur.

Nous sommes en meilleure position qu'aucune autre race pour répandre la vérité religieuse. Nous formons un peuple dont les membres sont réunis en corps sur un même territoire, s'honorent et se glorifient d'un même passé, parlent la même langue, tendent à un avenir commun. La *Province de Québec* est véritablement une nouvelle France, petite-fille de l'Eglise, gouvernée en vertu des lois de sa mère, ayant ses institutions propres, et parlant une langue particulière qui lui donne un cachet national distinct. Au contraire, les autres races sont dispersées, disséminées çà et là. On n'en voit pas une qui forme un groupe national gouverné en vertu de ses lois. Les Etats-Unis portent dans leur sein tous les germes de la désunion : il y a là anglais, allemands, norvégiens, irlandais, chinois, français, etc., mêlés ensemble, vivant sur un sol qui ne leur rappelle rien de leur histoire. L'intérêt matériel seul les réunit, mais l'intérêt matériel seul ne forme qu'une union passagère que détruit nécessairement l'antagonisme des races, des langues, des religions, des passés, des aspirations particulières.

Il n'y a pas à en douter : au point de vue même de la Foi, nous sommes appelés à pro-

pager en Amérique la vérité religieuse, la seule véritablement civilisatrice. D'ailleurs, la propagation de la foi a toujours été notre œuvre. Les missionnaires français, venus avec les fondateurs de notre colonie, ont fait entendre les enseignements de l'Évangile, non seulement sur les bords du St. Laurent, mais aussi sur les bords du Mississipi. Actuellement nos séminaires fournissent des apôtres aux missions étrangères, à la Rivière-Rouge et aux États-Unis.

La Providence, par la protection toute spéciale qu'elle nous a accordée, a donc voulu nous conserver pour être en Amérique l'instrument de son dessein général sur les hommes, dessein qui est de les sauver en leur enseignant les voies de la Vérité.

QUATRIÈME PARTIE.

CONCLUSIONS.

Nous en sommes enfin arrivés au dernier point de notre étude, à l'examen de la dernière question de notre travail :—Quels sont nos devoirs actuels ?

Je réponds catégoriquement : notre devoir le plus important comme race, notre devoir primordial, c'est de rester FRANÇAIS et CATHOLIQUES, c'est-à-dire nationalité distincte. Ainsi, nous répondrons dignement aux vues augustes de la Providence sur nous, et sur les races qui nous entourent. Ainsi, nous mériterons de devenir un grand et noble peuple, une véritable

Nouvelle-France qui n'aura rien à envier aux gloires de sa mère, et dont cette dernière s'honorera avec un légitime orgueil.

Nous devons d'abord et surtout nous appliquer à demeurer CATHOLIQUES.

L'Église catholique, loin d'entraver, de quelque façon que ce soit, les progrès matériels, les encourage, les emploie à la diffusion et à la propagation du bien, et leur assure les bénédictions du Ciel. Les vaisseaux à vapeur et les chemins de fer transportent dans toutes les parties du monde ses évêques, ses missionnaires, ses religieux, ses religieuses. L'imprimerie publie ses dogmes, les avertissements de ses prélats, les livres savants de ses théologiens, les ouvrages populaires de ses apologistes, les journaux et les revues de ses écrivains. Les manufactures font gagner à la classe ouvrière un argent que l'Église emploie au soulagement des pauvres, au soutien des missionnaires chez les sauvages, à la fondation des hôpitaux, des couvents et des séminaires.

L'Église catholique fait plus : Elle seule, asseoit sur des bases réellement solides les progrès matériels. Ses enseignements interdisent toute haine, toute jalousie, toute oppression, toute révolte, tout vol et toute injustice. Seule, elle peut former entre les hommes une union parfaite. Or, l'union accroît les forces ; l'accroissement des forces invite de plus grands efforts ; de grands efforts bien conduits par plusieurs forces unies d'un même lien, inspirées par une même et commune intention, assurent le succès des entreprises les plus difficiles.

Donc, en demeurant CATHOLIQUES, non-

seulement nous continuerons d'être une nation sensible aux grandes douleurs, enthousiaste des grandes causes, capable des grands sacrifices et des grands courages ; mais, de plus, nous assurerons davantage le développement de notre richesse matérielle, et notre bien-être terrestre.

Je dirai en dernier lieu que nous devons nous attacher à la conservation de notre langue. Pour terminer, j'emprunte quelques pages à l'un de nos meilleurs écrivains :

“ La langue française,” a écrit M. Oscar Dunn, “ c'est un diamant d'un prix inestimable ; c'est une œuvre d'art travaillée par les siècles, d'une beauté à nulle autre pareille. “ Tout le monde l'admire, elle charme tout le monde, bien qu'elle ne livre ses secrets qu'à un petit nombre ; il faut être amoureux d'elle, l'aimer beaucoup et lui faire longtemps la cour ; elle ne se donne qu'à celui qui sait la vaincre par un labeur persévérant et une longue constance ; mais quels trésors elle révèle à ses favoris ! Sa délicatesse exquise ravit l'intelligence ; elle est tout amour et toute gaieté, pleine de noblesse et d'enthousiasme, accessible aux sciences comme à la fantaisie, à toutes les hautes pensées comme à tous les sentiments dignes ; elle comprend votre cœur et seconde votre esprit. Si vous la possédez, rien ne vous décidera jamais à y renoncer ; vous la garderez comme votre meilleur bien.”

“ Tel a été le cas pour nous. La langue française est un héritage sacré que nous nous

“ sommes transmis de génération en génération intact et sans souillure, et lorsque nous discourons sur le bon vieux temps, lorsque nous nous entretenons de la France, c'est dans sa propre langue que nous le faisons..... ”

“ Nous sommes tous attachés à l'idiome que la France nous a légué, et cet attachement est inhérent à notre nationalité, car rien ne reflète mieux le caractère français que la langue française elle-même. Le langage, en effet, est un instrument que chacun manie selon les aptitudes de son esprit ; c'est encore un vêtement qui prend les formes de la pensée et en laisse voir la taille et les contours. Un homme positif, calculateur, n'aura pas une phraséologie imagée, tandis que le poète ne parviendrait jamais à s'exprimer s'il était restreint au vocabulaire d'un homme de chiffres ”

“ Mais si la parole traduit le caractère, il n'en est pas moins certain qu'elle a son charme intrinsèque et qu'elle peut l'orne et le rehausser en le faisant sortir brillamment ; elle sert dans tous les cas à le perpétuer, parce qu'elle le fixe, pour ainsi dire, sur le papier au moyen de l'impression. Si donc nous sommes restés Français, une des causes en est sans doute que le caractère français est l'antipode du caractère anglais, qu'il se suffit à lui-même, qu'il n'a pas besoin d'aller chercher des modèles à l'étranger, qu'il est énergiquement tranché et tout-à-fait original, et que, par conséquent, loin de désirer en assumer un nouveau, nous avons dû avoir une répulsion

“ naturelle pour tout autre ; mais c’est aussi
“ parce que nous parlions une langue magnifique
“ qui seule pouvait s’adapter à ce caractère et
“ dont nous savions apprécier les richesses
“ incomparables. Ennobli par la langue, l’élé-
“ ment français s’enracine dans les individus ;
“ on reste français parce qu’on a le bonheur de
“ parler le français.”



